

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-297

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise MARTRAGNY TP sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **route de Littry** à l'occasion de la création d'un plateau à l'entrée du lotissement « Les Libérateurs »,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **16 juin 2022 au 22 juillet 2022**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera **par feux alternés du 16 juin 2022 au 01 juillet 2022 et sera interdite** avec mise en place d'une déviation **du 18 juillet 2022 au 22 juillet 2022** :

- *Route de Littry au croisement de la rue de Barbeville, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise MARTRAGNY TP.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée de la livraison sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le treize juin deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENEC
Responsable du Centre Technique Municipal

